

- 4 MAI 2026

CONTRÔLE LÉGALITÉ

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_012_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 17/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Julien CARIVENC.

Présents : Julien CARIVENC, Christel CASTE, Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Pascale CASSELEUX, Roseline CRESTE, Peter MCMASTER, Aurélie LACOSTE, Philippe GAYRARD

Représentés : Christophe CLAUS représenté par Raymond ANDRES, Alain DAVID représenté par Aurélie LACOSTE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Roseline CRESTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - TREVIEN 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	466 482,90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	56 602,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	28 784,08
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	495 266,98
A EXCEDENT AU 31/12/2025	495 266,98
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	38 012,05
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	457 254,93
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00

Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00
---	------

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien CARIVENC
Président de séance

Roseline CRESTE
Secrétaire de séance

